

ASSEMBLÉE NATIONALE25 mars 2006

TRANSPARENCE ET SÉCURITÉ EN MATIÈRE NUCLÉAIRE - (n° 2943)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT**N° 139**

présenté par
M. Daniel Paul
et les membres du groupe Communistes et Républicains

ARTICLE 2 TER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence.